

Élections
professionnelles
6 décembre 2018

Votre vote est important

CAP, CCP, CT

Le 6 décembre prochain, vous serez appelés à élire les représentants chargés de défendre vos intérêts au(x) :

- ✓ Commissions Administratives Paritaires (CAP)
- ✓ Commissions Consultatives Paritaires (CCP)
- ✓ Comité Technique (CT)

CAP



Questions d'ordre individuel concernant les fonctionnaires :

- Refus de titularisation
- Prorogation de stage
- Avancement de grade et promotion interne
- Disponibilité, Détachement, Intégration directe
- Révision de compte rendu d'entretien professionnel
- Discipline
-

CCP



Questions relatives aux situations individuelles des agents contractuels :

- Révision de compte rendu d'entretien professionnel
- Refus de temps partiel, formation, télétravail
- Licenciement
- Discipline
-

CT



Questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services :

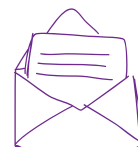
- Plan de formation
- Aménagement des horaires de service
- Suppression d'emploi
- Règlement intérieur
- Organisation du temps partiel
- Politique indemnitaire
- Conditions de travail
-

Ces élections sont essentielles pour organiser les conditions d'un dialogue social optimal entre les représentants du personnel et les représentants des collectivités et participent au développement qualitatif de la Fonction Publique Territoriale.

Votez aux scrutins
CAP, CCP et CT
du 6 décembre 2018
suivant l'une des deux modalités suivantes :



Vote électronique :
<https://cdg33.votes.voxaly.com>



Vote par
correspondance